

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC D'ARGENTEUIL



23 avril 2020

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 23 avril 2020, à 9 h, par conférence téléphonique, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Éric Pelletier	Directeur général adjoint
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

20-04-147

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Internet haute vitesse - dépôt d'un mémoire de la MRC d'Argenteuil dans le cadre de la consultation de télécom CRTC 2019-406 – Obstacles au déploiement de réseaux mené par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
4. Internet haute vitesse: octroi d'un mandat pour la construction du réseau de fibre optique FTTH
5. Demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vue d'un cautionnement supplémentaire au bénéfice de Fibre Argenteuil inc.
6. COVID-19 - Mesures supplémentaires de la MRC d'Argenteuil (au besoin)
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 11 mars 2020
8. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 26 mars 2020
9. Enclenchement du processus de recrutement pour l'embauche d'une ressource contractuelle en remplacement de madame Josée Lapointe, conseillère en aménagement du territoire, durant son congé de maternité
10. Retrait d'un mandat de vérification des états financiers de la MRC d'Argenteuil, pour l'année 2019
11. Mandat à un expert-comptable pour la réalisation de l'audit financier de la MRC d'Argenteuil, pour l'exercice 2019
12. Clôture de la séance d'ajournement



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC D'ARGENTEUIL**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3- INTERNET HAUTE VITESSE - DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE TÉLÉCOM CRTC 2019-406 – OBSTACLES AU DÉPLOIEMENT DE RÉSEAUX MENÉ PAR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**4- INTERNET HAUTE VITESSE: OCTROI D'UN MANDAT POUR LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE FTTH**

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil procédera prochainement au déploiement d'un service Internet haute vitesse, principalement dans la portion nord de son territoire, grâce notamment aux aides financières de 9,3 M\$ qui lui furent octroyées, le 27 novembre 2017, par les gouvernements du Québec et du Canada, dans le cadre des programmes Québec Branché (provincial) et Brancher pour Innover (fédéral);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil, en collaboration avec la firme CIMA+, a préparé un devis d'appel d'offres ainsi qu'une grille de pondération et d'évaluation en lien avec le volet construction du réseau, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le site Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) du 26 décembre 2019 au 10 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du processus d'appel d'offres, le conseil de la MRC d'Argenteuil a rejeté toutes les soumissions reçues en raison de l'important écart entre les prix obtenus et les estimations budgétaires (résolution numéro 20-02-067);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil, en collaboration avec la firme CIMA+, a préparé un devis d'appel d'offres modifié ainsi qu'une grille de pondération et d'évaluation modifiée, en lien avec le volet construction du réseau, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a entrepris un deuxième processus d'appel d'offres public pour le projet de déploiement d'un réseau FTTH - volet installation;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la loi, lesdites soumissions ont été reçues publiquement, sans ouvrir les enveloppes scellées contenant les prix, le 23 mars 2020 à 14h00, à la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que quatre (4) dossiers de soumission ont été déposés à la MRC à l'intérieur du délai prescrit, par les entreprises suivantes:

- Groupe Madysta, de Trois-Rivières
- Telecon Design, de Laval
- Teltech Télécommunication inc., de Repentigny
- Westover Ltd, de Surrey, Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues lors d'une rencontre de travail tenue le 25 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la séance de travail du comité de sélection, le pointage intérimaire suivant a été attribué aux firmes soumissionnaires:

- |                  |                      |
|------------------|----------------------|
| -Groupe Madysta: | Note inférieure à 70 |
| -Telecon Design: | 85/100               |

20-04-148

*Cette résolution a été modifiée le 10 juin 2020 par la résolution 20-06-219*  
*MB*



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC D'ARGENTEUIL**

-Teltech Télécommunication inc.: 71/100  
-Westover Ltd, de Surrey, BC Soumission non conforme

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix, pour procéder au calcul du pointage final selon la formule prescrite par la loi et par le devis de la MRC:

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix proposé}} = \text{Pointage final}$$

CONSIDÉRANT que les prix soumis par les entreprises soumissionnaires sont les suivants:

-Telecon Design: 2 627 027,27 \$  
-Teltech Télécommunication inc.: 2 967 536,60 \$

CONSIDÉRANT que les pointages finaux des firmes soumissionnaires s'établissent comme suit:

-Telecon Design: 0.51 - 1er rang  
-Teltech Télécommunication inc: 0.41 - 2e rang

CONSIDÉRANT qu'en raison des résultats au pointage calculés conformément à la grille d'évaluation et de pondération, en raison des prix soumis, et en raison de tous les critères évalués dans l'étude des soumissions, le comité de sélection recommande au conseil de la MRC d'Argenteuil d'octroyer le contrat pour le projet de déploiement d'un réseau FTTH – volet installation à la firme Telecon Design;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie à la firme Telecon Design un contrat pour le projet de déploiement d'un réseau FTTH – volet installation, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres public numéro L03617A-04 de la MRC d'Argenteuil;
2. QUE le coût de ce contrat d'installation s'établisse à 2 627 027,27 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de prix déposée par Telecon Design.
3. QUE le préfet de la MRC, de même que le directeur et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'adjudication à l'entreprise Telecon Design dudit contrat d'installation ;
4. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 22-621-78-450 (Brancher pour Innover).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5- DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) EN VUE D'UN CAUTIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU BÉNÉFICE DE FIBRE ARGENTEUIL INC.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6- COVID-19 - MESURES SUPPLÉMENTAIRES DE LA MRC D'ARGENTEUIL (AU BESOIN)**

Aucune mesure supplémentaire n'est requise par la MRC d'Argenteuil, actuellement, en regard avec la pandémie de la COVID-19.

20-04-149

**7- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 11 MARS 2020**

Proposé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 11 mars 2020, soit approuvé tel que rédigé.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC D'ARGENTEUIL



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-150

**8- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 26 MARS 2020**

Proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 26 mars 2020, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-151

**9- ENCLENCHEMENT DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE CONTRACTUELLE EN REMPLACEMENT DE MADAME JOSÉE LAPOINTE, CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DURANT SON CONGÉ DE MATERNITÉ**

CONSIDÉRANT que madame Josée Lapointe, urbaniste, conseillère en aménagement du territoire au sein de la MRC d'Argenteuil depuis septembre 2016, entreprendra un congé de maternité au cours du mois de juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite retenir les services d'un(e) urbaniste afin de supporter l'équipe du Service de l'aménagement du territoire durant le congé de maternité de madame Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Jason Morrison et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'ouverture d'un poste contractuel (durée de 13 mois) et au lancement d'un concours pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en aménagement du territoire, au sein du Service de l'aménagement du territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10- RETRAIT D'UN MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC D'ARGENTEUIL, POUR L'ANNÉE 2019**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**11- MANDAT À UN EXPERT-COMPTABLE POUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT FINANCIER DE LA MRC D'ARGENTEUIL, POUR L'EXERCICE 2019**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

20-04-152

**12- CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 11 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Scott Pearce  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Marc Carrière  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier